
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la Commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 7572 A. N.), autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé, signé à Washington le 23 mars 1949.

Le Président a analysé les dispositions essentielles de l'accord et souligné les droits et obligations qu'il entraînait pour la France.

Après un large débat, au cours duquel M. Longchambon a notamment fait valoir que la seule solution définitive aux problèmes de l'exportation des denrées agricoles ne serait trouvée que dans la compression des prix de revient.

M. Lemaire a été désigné comme rapporteur du projet de loi.

Présidence de M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture. — Au cours d'une seconde séance, tenue en commun, au cours de l'après-midi, avec les membres de la Commission de l'Agriculture, M. Pflimlin, Ministre de l'Agriculture, a été entendu sur le projet de loi (n° 7572 A. N.), autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé, signé à Washington le 23 mars 1949 (*Voy : supra, à la rubrique « Agriculture »*).

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Charles-Cros, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Lemaire sur le projet de loi (n° 545, année 1949), autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé, signé à Washington le 23 mars 1949.

Les conclusions de M. Lemaire recommandaient l'adoption du projet de loi.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a fait le point sur les thèses actuellement en présence pour résoudre le conflit qui oppose les Belges et les puissances continentales aux Britanniques en ce qui concerne les modalités des paiements européens.

La commission a constaté que la thèse soutenue par le Gouvernement belge et qui se rencontre avec le compromis français était susceptible de favoriser la convertibilité des monnaies et une plus grande aisance dans les échanges internationaux.

Poursuivant la discussion sur le Statut du Conseil de l'Europe, la commission a pris connaissance du rapport de M. Jacques Bardoux à l'Assemblée Nationale ainsi que des réserves et des vœux qui y sont exprimés au nom de l'Assemblée Nationale.

La commission a procédé à l'audition de M. Michel Debré, qui a présenté, devant elle, un rapport provisoire sur le statut du Conseil de l'Europe comportant une analyse complète de cet instrument diplomatique et des observations sur la compétence et les moyens d'exercice qui lui sont ouverts. Ce rapport a donné lieu à une discussion générale approfondie à laquelle ont pris part :

MM. Pinton, Brizard, Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, René Coty, Reveillaud et le Président.

De cette discussion se sont dégagées un certain nombre de réflexions critiques sur le but de l'Assemblée consultative et la mission qui lui est dévolue, lesquelles feront l'objet du questionnaire qui sera présenté au Ministre des Affaires Etrangères lors de sa prochaine audition par la Commission.

Enfin, M. Ernest Pezet a déclaré qu'il avait déposé sur le bureau de la commission le rapport de la sous-commission d'information qui s'est rendue en Allemagne du 25 avril au 4 mai dernier et dont il était le Président.

AGRICULTURE

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Dulin, président.* — Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission des Affaires Économiques, des Douanes et des Conventions Commerciales, la commission a entendu M. Pflimlin, Ministre de l'Agriculture, sur le projet de loi (n° 7572 A. N.) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé signé à Washington le 23 mars 1949.

Après avoir retracé les dispositions essentielles de l'accord qui a pour objectif l'assainissement et la régularisation du marché mondial du blé, le Ministre a justifié la position d'exportateur prise par la France à Washington et n'a pas dissimulé les difficultés d'harmonisation de cet accord avec le système de l'Organisation Économique européenne.

Répondant aux questions posées notamment par MM. Bardon-Damarzid et Longchambon, le Ministre a indiqué qu'il conviendrait probablement d'établir un système de péréquation qui permette de compenser la différence entre les prix du blé à l'exportation et les prix de revient français.

M. Pflimlin a ensuite précisé la position du Gouvernement sur les problèmes évoqués par les membres de la commission de l'Agriculture. Il a souligné la nécessité d'intensifier la recherche de débouchés extérieurs pour les produits agricoles et a retracé les efforts entrepris ainsi que l'état des négociations actuellement en cours. Sans sous-estimer les difficultés rencontrées, le Ministre a indiqué que la politique d'accords commerciaux du Gouver-

nement tendait, dans toute la mesure du possible, à s'adapter au brusque renversement de la tendance du marché agricole.

Evoquant le problème de la production laitière, le Ministre a indiqué que la politique de garantie du prix du lait serait poursuivie pour la campagne d'hiver.

Il a, en outre, annoncé la récente décision du Gouvernement de supprimer les Conseils agricoles départementaux et de transférer les tâches de répartition qui subsistent encore aux services du Ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne les Chambres d'Agriculture, M. Pflimlin a rappelé le récent avis du Conseil d'Etat sur la légalité de leur existence et a indiqué qu'elles seraient prochainement appelées à reprendre leur activité.

Enfin, répondant à une question de M. Charles Brune, le Ministre a déclaré que le concours général agricole se tiendrait vraisemblablement à Paris au cours de l'année 1950.

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Dulin, président.* —

La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 545, année 1949) adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé, signé à Washington le 23 mars 1949, dont M. Lemaire a été nommé rapporteur pour avis.

Sur la proposition de M. Saint-Cyr, les Commissaires ont ensuite procédé à un échange de vues sur l'aspect agricole de la proposition de loi (n° 423, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à majorer les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail, dont elle est saisie pour avis.

Comme suite à l'audition du Ministre de l'Agriculture, la commission a enfin décidé, sur le proposition de son Président, d'instaurer prochainement un débat agricole en séance publique.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Rotinat, président.* —

Le Ministre de la Défense Nationale, dont l'audition était prévue pour la séance du 29 juin, ayant été retenu par les débats de l'Assemblée Nationale, la commission a entendu le projet de rapport sur le budget de l'Air, présenté par le Général Corniglion-

Molinier. Celui-ci a fait une revue critique de la production aéronautique française et il a estimé qu'elle était caractérisée par une mauvaise politique jointe à une carence d'ordre technique : il a évoqué à ce propos le cas du « Cormoran » et du « Morane 472 » en particulier. Il a indiqué, d'autre part, les résultats intéressants que constituent cependant quelques types d'appareils, comme le M. D. 450 « Ouragan » le S. E. - 2010, le S. O. - 30 - P., le S. E. - 2410. Il a estimé que la recherche française en matière aéronautique devrait être poussée, mais qu'en attendant des résultats tangibles il convenait de continuer la construction de moteurs sous licence étrangère.

M. Henri Barré a tout particulièrement insisté sur le grand intérêt que présente l'avion à statoréacteur de l'ingénieur Leduc. Il a exprimé le vœu de voir assurer la continuité des recherches aéronautiques, en soulignant le rôle important que peut et doit jouer dans ce domaine l'Office national d'études et de recherches aéronautiques.

Le Président, à la suite du rapport du Général Gorniglion-Molinier, a souligné que le devoir de la commission était d'établir une doctrine constructive, précise, répondant aux besoins de notre défense nationale. Un échange de vues s'est établi sur ce sujet, au cours duquel les commissaires ont estimé qu'il conviendrait avant tout de pouvoir prendre connaissance, au moins de façon générale, du plan quinquennal prévu par le Gouvernement. A la suite d'une mise au point de M. Alric, la commission a fixé sa position en ce qui concerne la recherche et l'invention, estimant que, jusqu'à maintenant, les chercheurs, trop souvent, n'ont pas été des inventeurs et qu'il convenait de rendre son efficacité à la recherche aéronautique française.

Le Général Corniglion-Molinier, approuvé par l'unanimité de la Commission pour la partie de son rapport qu'il avait déjà présentée, a été chargé d'y ajouter ces diverses observations.

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. Ramadier, Ministre de la Défense Nationale, sur les grands principes qui ont présidé à l'établissement du budget militaire de 1949. Le Ministre a tout d'abord exposé que la loi des maxima avait fixé aux dépenses militaires le cadre

étroit de 270 milliards pour le département « Défense Nationale » et 80 milliards pour le département « France d'Outre-Mer. » Il a indiqué rapidement le mécanisme des économies prévues.

Abordant ensuite le fond du problème, il a examiné en premier lieu la question du matériel; il a bien noté qu'en matière aéronautique, nous n'avons, actuellement, que des prototypes en voie de réalisation définitive et qu'il était encore impossible de lancer la construction d'aucune série, en dehors même de toute considération financière. Il a exprimé l'espoir qu'il fonde, en particulier, sur le M. D. 315 et le cargo moyen actuellement à l'étude. Il a fait remarquer qu'en ce qui concerne le matériel de l'armée de terre, la situation était analogue. Notant que le total des fabrications neuves prévues doit représenter la somme de 120 milliards environ, il a estimé que, réduite à ses seules possibilités, la France aurait besoin de 10 ans pour mettre au point le matériel militaire nécessaire à sa défense.

Il a souligné, ensuite, son souci de réduire au maximum les dépenses consacrées au personnel : il a indiqué que le personnel de la Marine n'est pas compressible, ni celui de l'armée de l'Air, dans les chiffres auxquels ils sont fixés actuellement. Quant à l'armée de terre, il a insisté sur le fait qu'il tenait à faire donner le maximum d'instruction au contingent, d'où son souci de réduire le plus possible les effectifs des services. Il a donné dans ses grandes lignes la répartition actuelle des effectifs de l'armée de terre. Il a, enfin, indiqué l'effort qu'il accomplit actuellement pour régler le problème des cadres, qui se pose avec une certaine acuité en raison du nombre assez considérable des officiers supérieurs.

Le Ministre a répondu ensuite aux questions qui lui ont été posées par les commissaires. Il a estimé, d'accord avec le Général Corniglion-Molinier, qu'il convenait d'abandonner définitivement la construction de l'avion militaire gros porteur « Cormoran » et qu'il avait pris toutes mesures nécessaires à cet effet. Il a, d'ailleurs, fait remarquer que la construction d'un tel appareil n'avait été envisagée qu'en fonction de la création d'une division aéroportée, projet qui avait dû être abandonné en raison de son caractère financièrement et techniquement trop ambitieux dans les conditions actuelles. Il a cependant indiqué au Président que certaines des usines de la S. N. C. A. C. recevraient la tâche de monter un autre appareil que le « Cormoran ».

Répondant, d'autre part, à M. Barré, le Ministre a déclaré

qu'il envisageait une réforme de l'O. N. E. R. A. ayant en particulier pour but d'intégrer plus judicieusement cet organisme dans l'ensemble de la recherche scientifique de l'armée, sans toutefois lui donner un caractère trop administratif qui ne saurait convenir à son objet.

Le Président, à la fin de l'audition, a remercié le Ministre pour son souci de « déblayer » toutes les dépenses inutiles dans ce budget de transition, qui donne au Gouvernement le moyen de fonder les bases d'une politique militaire nouvelle et assainie.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mardi 28 juin 1949. — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a examiné une série d'amendements à la proposition de loi (n° 433, année 1949) tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles », dont le Conseil de la République avait décidé le renvoi devant elle.

Article 1^{er}. — Au deuxième alinéa de cet article, elle a approuvé la suppression des termes « à titre indicatif » proposée par la commission des Finances.

Par quatre voix contre six; elle a d'abord repoussé un amendement de M^{me} Roche tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, puis, par 2 voix contre 7, elle a rejeté un nouvel amendement du même auteur tendant à substituer à ce texte la rédaction suivante :

« Si les ressources globales touchées par les économiquement faibles n'atteignent pas les chiffres maxima fixés à l'article 2, alinéa 3, de la loi n° 46-190 du 13 septembre 1946 modifiée, les ayants droit pourront bénéficier des attributions prévues par la présente loi ».

Un amendement de M. Masson tendant à laisser aux descendants la charge de la preuve qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire à l'obligation alimentaire prévue par les articles 205 et suivants du Code civil, a été adopté.

Puis la Commission a repoussé un amendement de M. Demu-sois tendant à couvrir les frais inhérents à la réforme par les fonds provenant de la liquidation de l'Entraide Française.

Article 2. — La commission a rejeté un amendement présenté par M. Ternynck au nom de la commission du Travail prévoyant le retrait de la carte.

Article 3. — Cet article relatif aux avantages conférés par la carte sociale des économiquement faibles a donné lieu aux décisions suivantes :

Un amendement de M. Bolifraud, présenté au nom de la commission des finances, tendant à exclure, en cas d'avis défavorable des commissions d'assistance, l'inscription des intéressés sur les listes d'assistance médicale gratuite, n'a pas été retenu, non plus que l'amendement de M. Ternynck tendant à ce que cette inscription ne soit pas faite « d'office ».

Au sujet de l'assistance judiciaire prévue au 2^o de cet article, la commission a approuvé la rédaction nouvelle proposée par M. Geoffroy au nom de la commission de la justice.

Les autres amendements tendant à attacher à la carte divers avantages ont été repoussés, à l'exclusion d'un seul, présenté par M^{me} Girault, et relatif à l'exonération de la taxe frappant les postes de T.S. F.

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a tenu une nouvelle séance d'information sur la vaccination antituberculeuse par le vaccin B. C. G.

Elle a, tout d'abord, reçu une délégation de l'Union Nationale des Associations familiales conduite par son Président, le Docteur Montsaingon.

L'Union s'est montrée favorable au principe de cette vaccination mais a demandé des garanties strictes d'application et de contrôle en même temps qu'une large information des médecins et du public. Elle a, enfin, souhaité un texte de loi plus souple et plus compatible avec la responsabilité des familles en matière de prévention et de santé des enfants.

La commission a, ensuite, entendu le professeur Etienne Bernard, qui s'est surtout attaché à réfuter les arguments présentés par les détracteurs du B. C. G. Bien qu'une vaccination générale soit éminemment souhaitable du point de vue de la santé publique, le professeur Etienne Bernard a reconnu qu'il était pratiquement impossible de procéder, en une année, à la vaccination de 15 millions de Français. C'est la raison pour laquelle il a suggéré d'étager

la réforme en commençant à la rendre applicable, d'abord, aux enfants de 12 à 14 ans, âge le plus critique pour la tuberculose, puis aux personnes qui, par leurs études ou par leur profession, risquent une contamination.

FINANCES

Mardi 28 juin 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné pour avis la proposition de loi (n° 433, année 1949) tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ».

Elle a décidé de proposer les modifications suivantes au texte de la commission de la Famille :

— *A l'article premier*, elle a précisé que la carte serait attribuée aux personnes déclarées inaptes au travail si elles étaient âgées de plus de 60 ans.

— L'appréciation des ressources des postulants a donné lieu à un échange de vues au terme duquel la commission a adopté le texte proposé par la commission de la Famille, sous réserve de la suppression des mots « à titre indicatif ».

— Le début de *l'article 3* a été adopté dans la rédaction suivante : « les droits attachés à la possession de la carte sociale des économiquement faibles sont les suivants :

• « 1° Inscription sur les listes d'assistance médicale gratuite, sauf avis défavorable des commissions d'admission au bénéfice des lois d'assistance... », la commission ayant estimé que l'automatisme de l'inscription risquait de grever lourdement les finances des collectivités locales.

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Maroger, vice-président.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord adopté le projet de loi (n° 306, année 1949) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de paiement et de compensation monétaire du 16 octobre 1948 dont elle a confié le rapport à M. Bolifraud.

Avant de présenter son rapport sur le budget de l'Air, M. Pelenc a tenu à signaler à la commission qu'il avait reçu, à l'occasion

du rapport qu'il avait développé à la tribune sur la S. N. C. F., deux lettres de menaces sous condition, émanant d'un haut fonctionnaire de la S. N. C. F., président d'honneur d'une formation syndicale de cette Société.

Après avoir donné lecture de ces deux lettres et fait justice des allégations qu'elles renfermaient, allégation reprises quelques jours après dans le tract communiqué par lettre personnelle aux membres du Conseil de la République, M. Pellenc a signalé que sur le conseil de plusieurs de ses collègues, ces deux lettres avaient été adressées au Procureur de la République de la Seine et que le Ministre des Travaux publics et le Président du Conseil d'administration de la S. N. C. F. en avaient également reçu copie, à toutes fins utiles.

De nombreux membres de la Commission, en assurant M. Pellenc que cet incident ne pouvait altérer en rien l'estime qu'ils lui portaient, se sont énergiquement élevés contre l'atteinte intolérable que les pressions et les menaces dont il a été victime portent à la liberté et à la dignité du mandat parlementaire. Ils ont proposé à la commission le vote d'une motion tendant à exprimer ces sentiments. Trois commissaires ont été chargés de la rédiger.

La Commission a ensuite entendu le rapport présenté par M. Pellenc sur le budget de l'Air. Ce rapport contenant des considérations non seulement budgétaires mais aussi d'ordre technique et militaire, il a été entendu qu'elles ne seraient présentées au Conseil de la République que pour information, sans que la Commission soit engagée sur les appréciations techniques que son rapporteur pourrait exprimer à titre personnel.

L'examen des articles a donné lieu à des réductions dont les principales sont les suivantes :

Chapitre 120. — Solde des officiers des armes — Réduction indicative de 1 million destinée à souligner que les crédits demandés ne sont pas en rapport avec les effectifs réels, pour le premier semestre.

Chapitre 124 — Personnels civils extérieurs — Réduction indicative de 1 million pour inviter le Gouvernement à effectuer sur les dépenses de ce chapitre les 10 p. 100 d'économies imposés à toutes les administrations publiques.

Chapitre 138. — Reclassement de la fonction publique (Air)

Réduction indicative de 1 million pour souligner que le crédit demandé ne suffira probablement pas à couvrir les besoins.

Chapitre 3182. — Couchage et ameublement — Réduction de 20 millions pour tenir compte de l'effectif en zone occupée, qui n'est pas à la charge du budget.

Chapitre 320. — Frais de déplacements : réduction indicative de un million pour inviter le Gouvernement à réduire le nombre des déplacements et mutations.

Présidence de M. Jean Berthoin, rapporteur général. — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné pour avis la proposition de loi (n° 379, 1949) relative à la réfection du réseau routier algérien année. Elle a décidé, tout en approuvant le fond de la question, de faire remarquer au Conseil que, financièrement, la solution apportée par le texte se heurtait aux prescriptions de l'article 16 de la loi des maxima.

Elle a ensuite poursuivi l'examen du budget de l'Air, les principales décisions prises étant les suivantes :

Chapitre 322. — Logement — cantonnement, loyers, réquisitions — la réduction effectuée par l'Assemblée Nationale, semblant excessive, a été ramenée à 20 millions.

Chapitre 327. — Entretien des matériels roulants : réduction indicative de un million destinée à souligner l'importance des dépenses pour le résultat obtenu, en ce qui concerne les réparations du 4^e degré.

Chapitre 330. — Carburants : réduction du crédit destinée à provoquer des explications sur l'évaluation des dépenses de carburants.

Chapitre 910. — Télécommunications — fabrications — Réduction indicative de un million destinée à souligner l'insuffisance du crédit eu égard à l'importance du programme nécessaire.

Chapitre 912. — Matériel de série de l'Armée de l'Air. Réduction indicative de un million pour provoquer des explications sur le problème du « Cormoran ».

La commission a ensuite étudié les budgets annexes des Constructions et armes navales, des fabrications d'armement, du service des essences et du service des poudres. Ces budgets ont

surtout donné lieu à des observations générales concernant l'activité, les méthodes et les conceptions des établissements en cause.

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Jacques Debû-Bridel, secrétaire.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission, poursuivant l'étude du budget militaire, a examiné les articles de loi.*

A l'article 6. — Réalisation d'économies — un alinéa nouveau a été ajouté prévoyant qu'aucune mesure ne pourrait être prise par le Gouvernement qui aurait pour effet d'atténuer la portée des réductions effectuées par le Parlement.

L'article 10. — Règlement des créances résultant de la liquidation des marchés de la défense nationale — a été disjoint. La commission a entendu par ce vote manifester son étonnement de voir se prolonger les opérations de liquidation des achats effectués en 1939 et 1940 et demander des éclaircissements sur l'importance des dettes restantes.

Les articles 20 à 23. — Dérogation aux dispositions de l'article 152 de la loi du 16 avril 1930 relatives au remboursement des frais de scolarité des élèves de l'Ecole Polytechnique — ont donné lieu à une discussion sur l'opportunité et l'utilité des mesures proposées. C'est par 4 voix contre 4, à mains levées, que la commission a finalement décidé le maintien de ces articles.

L'article 26. — Aménagements à la répartition par grades des officiers de l'armée de l'Air — a été disjoint, la mesure proposée ne semblait pas justifiée dans l'état actuel de l'armée de l'Air.

L'article 38. — Fixation des grades et dates de prise de rang des personnels militaires de l'armée de terre — a été adopté après un examen approfondi.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a achevé l'examen des derniers articles de la loi de budget militaire qu'elle n'a pas modifiés.

Elle a ensuite abordé l'étude du budget annexe des constructions aéronautiques. De nombreuses réductions de crédit ont été effectuées sur l'initiative de M. Pellenc, rapporteur, dont les principales sont les suivantes :

Chapitre 330. — Réduction de 32 millions sur divers postes en raison de l'importance des dépenses de fonctionnement, jugées excessives.

Chapitre 331. — Matériel de série pour l'armée de l'Air — réduction indicative de 1 million pour évoquer le problème du « Cormoran ».

Chapitre 3316 bis. — Matériel de transports civils — disjoint pour souligner la défektivité de la présentation des chapitres 3316 et 3316 *bis* destinés à faire sortir du programme d'Air-France la construction de certains appareils dont il convient de savoir s'ils trouveront preneurs.

Chapitre 830. — Reconstruction — suppression d'un crédit de 110 millions destiné à des constructions pour la S. N. C. A. S. E. dont l'opportunité n'est pas démontrée, le Parlement ne s'étant pas prononcé sur la réorganisation des sociétés aéronautiques.

Chapitre 931. — Constructions aéronautiques — Travaux neufs — suppression d'un crédit de 100 millions destinés à la réalisation d'opérations complémentaires qui semblent être l'amorce d'un programme nouveau que le Parlement n'a pas voté.

Chapitre 932. — Equipement technique et industriel — réduction de 100 millions pour souligner la nécessité de respecter les règles générales de passation des marchés des établissements de l'Etat.

Vendredi 1^{er} juillet 1949. — *Présidence de M. Jacques Debû-Bridel, secrétaire.* — La commission a tenu une brève séance pour envisager l'éventualité de transmissions d'urgence de projets de loi.

En ce qui concerne la proposition de loi tendant à permettre la révision des patentes en 1949, elle a décidé de ne pas demander, le cas échéant, la prolongation du délai d'urgence.

M. Jacques Masteau a été désigné comme rapporteur de cette proposition de loi.

INTÉRIEUR

Judi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Moatti, Directeur de l'Administration Générale, Départementale et Communale au Ministère de l'Intérieur.*

M. Moatti a fait un exposé sur la situation actuelle des finances des collectivités locales.

Il a rappelé les principes de la réforme, déjà entreprise, de la fiscalité indirecte des communes et des départements.

Il a précisé notamment, que le rendement de la taxe sur les transactions paraissait conforme aux prévisions établies au moment de son institution. Il a observé que les recouvrements de cette taxe en début d'année ont été assez difficiles, car elle a été très critiquée au Parlement et de nombreuses propositions ont été déposées en vue de sa modification. Les commerçants, ne sachant quelle suite serait donnée à ces propositions, ont attendu pour acquitter le montant de leur redevance. A l'heure actuelle, cependant, le recouvrement s'effectue de façon très satisfaisante.

M. Moatti a souligné les efforts de déconcentration que faisait le Ministère de l'Intérieur à l'égard des collectivités locales. Il a souligné les inconvénients que présentaient, pour les communes, les refus apportés à leurs demandes d'emprunts par les établissements de crédit.

Quant à la fiscalité directe, il a rappelé que les efforts de ses services tendaient à substituer des principaux réels à des principaux fictifs pour le calcul des centimes communaux et départementaux.

Il a indiqué qu'un projet de réforme en ce sens serait prochainement soumis au Conseil des Ministres et, pour cette raison, s'est excusé de ne pas en donner une analyse détaillée.

M. Moatti a rappelé également qu'il s'attachait à obtenir le transfert, du budget des communes à celui de l'Etat, des charges de certaines dépenses obligatoires, mises par l'Etat à la charge des communes.

Plusieurs Sénateurs ont fait remarquer qu'ils avaient pris

connaissance de la liste des transferts à envisager, et que leur montant total était très faible. Ils ont insisté pour que les communes soient essentiellement dégagées des charges d'enseignement et d'assistance.

M. Moatti a déclaré que tous ses efforts tendaient à réduire le volume des budgets locaux dont certains atteignent, à l'heure actuelle, un montant très élevé, ce qui a pour effet de rendre beaucoup plus difficile le contrôle des dépenses par les élus locaux.

A la demande de plusieurs commissaires, il a également précisé comment s'est posé le problème de la révision des patentes établies pour 1949. M. Marrane, approuvé par la très grande majorité des commissaires présents, s'est élevé contre les méthodes de l'Administration des Finances qui a procédé à la réévaluation de la valeur locative servant de base au calcul des patentes en cours d'année, sans en informer les Maires, même ceux des grandes villes. M. Reveillaud s'est associé aux déclarations de M. Marrane, ainsi que M. Fléchet.

M. Moatti a ensuite répondu à diverses questions posées par MM. Breton, Chapalain, Rupied, et M^{me} Thome-Patenôtre.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans la soirée, M. Léo Hamon a présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 327, année 1949) tendant à refuser l'homologation de l'article 8 de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948, relative à l'extension à l'Algérie des dispositions de l'acte dit loi du 22 mai 1944 rendant obligatoire la déclaration des levés de mesures géophysiques.

La commission a adopté sans modifications le texte voté par l'Assemblée Nationale,

La commission a nommé M. Cornu rapporteur des propositions de résolution suivantes :

1° (n° 446, année 1949) de M. Chatenay, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant ouverture de crédits en vue de venir en aide aux victimes de la grêle qui s'est abattue sur le département de Maine-et-Loir le 14 mai 1949;

2° (n° 474, année 1949) de M. Edouard Barthe, tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux populations du département de l'Hérault sinistrées par la grêle;

3° (n° 501, année 1949) de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour venir en aide aux populations du département de la Gironde sinistrées par la tornade du 15 juin 1949;

4° (n° 521, année 1949) de M. Verdeille, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour venir en aide aux populations du département du Tarn sinistrées par la tornade du 15 juin 1949;

4° (n° 528, année 1949) de M. Zussy, tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant ouverture de crédits en vue de venir en aide aux victimes de la grêle qui s'est abattue sur les arrondissements d'Altkirch et de Mulhouse les 29 mai et 8 juin 1949.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 28 juin 1949. *Présidence de M. Georges Pernot, président.*
La commission a entendu le rapport de M. Kalb sur le projet de loi (n° 503, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le rapporteur s'est montré favorable à l'adoption du texte transmis en formant le vœu que l'unification législative souhaitée soit réalisée avant l'expiration du nouveau délai accordé.

Ses conclusions ont été approuvées à l'unanimité.

Ont également été adoptés, dans la rédaction de l'Assemblée Nationale, les projets de loi suivants :

— (n° 508, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, prorogeant les attributions d'office de logement en cours à la date du 30 juin 1949 ;

— (n° 511, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, prorogeant la loi n° 48-1977 du 31 décembre 1948 maintenant dans les lieux jusqu'au 1^{er} juillet 1949 les locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel dans les départements de la Guadeloupe, de la

Martinique, de la Réunion et de la Guyane française et fixant le prix des loyers applicable jusqu'à cette date.

M. de Félice a été désigné comme rapporteur de ces deux textes.

La commission a, enfin, nommé M. Beauvais rapporteur du projet de loi (n° 488, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi validée du 29 mars 1942 relative à la prescription de l'action publique et des peines.

Vendredi 1^{er} juillet 1949. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 548, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à donner le caractère comminatoire aux astreintes fixées par les tribunaux en matière d'expulsion et à en limiter le montant.

Elle a prévu, tout d'abord, que n'auraient pas un caractère comminatoire les astreintes tendant à obtenir l'exécution d'un jugement d'expulsion lorsque l'occupation aurait pour origine un fait de spoliation.

Ensuite, par trois voix contre une, à la suite d'un vote à mains levées, il a été décidé de disjoindre, d'une part, les dispositions de l'article 2 rappelant le droit commun et, d'autre part, l'article 3 dans son ensemble (application du texte à toutes décisions de justice même passées en force de chose jugée).

M. Biatarana a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME.

Jedi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Boisrond, président.* — La commission a entendu un exposé du Colonel Gallois, sur l'organisation et le fonctionnement du « pont aérien » de Berlin.

Après avoir fait un bref historique de la question et en avoir précisé les données géographiques et techniques, il a montré comment les Anglais et les Américains avaient, chacun avec des méthodes et des matériels différents, résolu le problème du ravitaillement par air de Berlin. Cette comparaison l'a amené à mettre

en valeur l'avantage incontestable résultant de l'uniformité des types d'appareils permettant, par exemple, aux Américains de réaliser, sur deux routes et avec deux bases de départ, un trafic très supérieur à celui qu'obtenaient les Anglais avec sept aérodromes et un très grand nombre de parcours.

Il a donné, en outre, quelques précisions techniques relatives aux possibilités de transport et d'emploi des différents types d'avions utilisés et montré les leçons que l'on pouvait en tirer, pour l'avenir, dans le domaine du transport aérien, tant civil que militaire, en regrettant à cet égard, la carence de l'industrie aéronautique française.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES, ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — M. Manent a rendu compte à ses collègues de l'audience récemment accordée par le Président du Conseil à une délégation de la commission au sujet de la revalorisation de la retraite du combattant. Il a indiqué que M. Queuille, sans pouvoir prendre d'engagements chiffrés, avait cependant affirmé que le Gouvernement étudiait actuellement un projet sur la question. Il a souligné que tout effort sur ce point constitue un démarrage après lequel il sera permis d'espérer une revalorisation de cette retraite dans des proportions intéressantes.

Un débat s'est ensuite établi au sujet du rapport de M. Héline sur sa proposition de résolution relative au paiement, sur de nouvelles bases, de la retraite du combattant. M. Giaucque s'est vivement opposé à la formule consistant à *fixer des coefficients* de revalorisation de la retraite. Il s'est opposé également, en principe, à la revalorisation à partir de 55 ans, estimant qu'il convenait plutôt de faire porter l'effort en faveur des retraités ayant plus de 60 ans. MM. Manent et Héline lui ont objecté que cette position était contraire à l'esprit dans lequel a été créée la retraite du combattant et que la formule proposée par le rapport de M. Héline, outre qu'elle avait déjà été adoptée par l'ensemble de la commission, n'était considérée que comme une première étape.

En conclusion de cet échange de vues, il a été décidé d'insérer dans la rédaction de la proposition de résolution de M. Héline

les mots « comme première étape, les mesures nécessaires » au lieu de : « toutes mesures (pour assurer) ».

M. Gatuing a été chargé de rapporter favorablement le projet de loi (n° 500, année 1949) relatif à l'attribution d'une pension nationale à la veuve du Docteur Charcot, capitaine au long cours, explorateur. Il a été décidé de demander la discussion immédiate du projet.

Le rapport favorable de M^{me} Cardot sur la proposition de résolution (II. 42, année 1948) de M. Jaouen, relative à la restitution des corps de victimes de la guerre, a été adopté à l'unanimité.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Longchambon sur les travaux du Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

Après avoir montré que la loi du 10 mars 1948 relative à l'utilisation de l'énergie, restera, en fait, inappliquée, tant que les « normes de fonctionnement » qu'elle prévoit n'auront pas été définies et publiées, M. Longchambon a examiné les problèmes que pose l'emploi concurrent des divers combustibles. Il a insisté sur la nécessité d'orienter l'utilisation du charbon vers la métallurgie, la production du gaz, la production d'électricité et les industries chimiques, le fuel-oil devant être largement utilisé pour la production d'énergie thermique en raison de son bas prix de revient et de sa facilité d'emploi.

Le problème de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique ayant été posé, la commission a souhaité pouvoir procéder à l'audition prochaine du Haut-Commissaire à l'énergie atomique.

L'examen officieux du projet de loi portant aménagements fiscaux a été reporté à une prochaine séance.

Vendredi 1^{er} juillet 1949. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a examiné le projet de rapport pour avis de M. de Villoutreys, sur la proposition de loi (n° 305, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer des ressources stables aux comités d'entreprise.

Après un débat auquel ont pris part, notamment, MM. Thar-

radin, Mathieu, Piales et le Président, l'avis de M. de Villoutreys, favorable aux conclusions de la commission du Travail, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 30 juin 1949. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Driant tendant à l'adoption du projet de loi (n° 462, année 1949), relatif à la réparation des dommages de guerre intéressant les bêttes industrielles, sucres et alcools.

Puis elle a pris connaissance du schéma des interventions que doivent prononcer, lors du débat sur la politique de la reconstruction, MM. Canivez, Bourgeois, Driant et le Président.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 28 juin 1949. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis que lui a présenté M. Ternynck sur la proposition de loi (n° 493, année 1949) tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ». Elle a décidé de donner un avis favorable à ce texte, sous réserve d'un amendement à l'article 1^{er} dont le but est de préciser que la qualité d'économiquement faible s'étend aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables .

Mercredi 29 juin 1949. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a adopté les conclusions de M. Pujol, favorables à l'adoption du projet de loi (n° 378, année 1949) portant extension de la législation des assurances sociales aux écrivains non salariés.

Elle a terminé la discussion du rapport de M. Tharradin sur la proposition de loi (n° 305, année 1949) tendant à assurer des ressources stables aux comités d'entreprise. A la majorité, elle s'est ralliée au texte modifié qui lui a été proposé par M. Saint-Cyr.

Enfin, elle a entendu le rapport de M. Boulangé qui lui a exposé l'économie et les conséquences de la proposition de loi

(n° 423, année 1949) tendant à majorer les indemnités dues au titre des accidents du travail.

Vendredi 1^{er} juillet 1949. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a pris connaissance de la proposition de loi (n° 549, année 1949) adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à appliquer aux indemnités de congé payé les dispositions spéciales de l'article 47 a du Livre I^{er} du Code du Travail.

Elle a chargé son Président d'en rapporter favorablement le texte.

ERRATUM

Au Bulletin des commissions n° 18 du 30 juin 1949.

AGRICULTURE

Mercredi 22 juin 1949.

Au 3^e alinéa, 3^e et 4^e lignes,

Au lieu de : «... tant sur le plan de la consommation intérieure que sur celui de l'exploration... ».

Lire : «... tant sur le plan de la consommation intérieure que sur celui de l'exportation... ».